LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

JANVIER 2019

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité civile	6
Transport / déneigement	7
Environnement / hygiène du milieu	8
Loisirs, culture et vie communautaire	9
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

OFFRE D'ACHAT- CAMION VOIRIE

La municipalité de Saint-Télesphore vend un camion du service des travaux publics.

Description :
Ford F-450 Super duty 1993
Modèle chassis CAB, couleur rouge
6 roues avec benne basculante
Moteur 7.3 l Diesel, transmission 5 vitesses
Vendu tel que vu. Sans aucune garantie.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez soumissionner au plus tard le mardi 5 février 2019 à 10h00. Votre soumission doit être déposée sous enveloppe scellée à l'hôtel de ville au 1425, route 340, avec la mention «Camion voirie» à l'attention de Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les employés et les élus municipaux ainsi que leur conjoint ne sont pas autorisés à soumissionner.

Le plus haut soumissionnaire conforme sera retenu. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

L'ouverture des soumissions aura lieu mardi le 5 février 2019 à 10h05 à la salle du Centre communautaire au 1425 Route 340.

AFFAIRES MUNICIPALES

Faits saillants

La Municipalité a procédé à l'achat d'un camion neuf en décembre dernier pour les travaux publics.

Ford F450 4x4 2019
6 roues avec benne basculante

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE
JOURNÉE PORTES OUVERTES
DONS DE LIVRES

La Municipalité organise une journée portes ouvertes pour tous les résidents intéressés à obtenir des livres gratuitement, peu importe qu'ils soient inscrits ou non à la bibliothèque.

Entrée par l'arrière de l'église.

SAMEDI 26 JANVIER 10h00 À 12h00

MOT DU MAIRE

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin au dîner de Noël qui a été un franc succès.

Un merci particulier à l'OTJ pour l'organisation du dépouillement qui a été très apprécié autant par les petits que les grands. Merci également à l'OTJ pour l'organisation de l'atelier de cuisine du 13 janvier dernier.

De plus, NOUVEAU cette année, la Municipalité offre un camp de la relâche. J'invite les citoyens à consulter votre journal afin d'y découvrir les prochaines activités.

Le budget de l'année 2019 a été adopté le 18 décembre dernier. Le taux de taxation est demeuré le même. Cependant, le taux de la taxe pour la collecte des matières organiques (bac brun) a été augmentée car la collecte s'effectue durant toute l'année entière comparativement à 3 mois de collecte en 2018. Le budget total s'élève à 1 825 322 $ dont 1 431 835 $ provenant des taxes municipales. Comme par le passé, nous serons à l'affut de subventions, notamment pour les travaux de voirie. Car nous désirons poursuivre l'amélioration de notre réseau routier local.

Une copie des prévisions budgétaires, tel qu'adoptées par le conseil municipal, est déposée au bureau du secrétaire-trésorier et peut être consultée aux heures d'ouverture normales.

Je profite aussi en ce début d'année pour vous souhaiter santé, amour, succès et bonheur pour la nouvelle année.

Yvon Bériault, maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 12 février 2019 à 19h30.

Les séances du conseil se tiennent à la salle du Centre communautaire. Tous les citoyens sont les bienvenus.

Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

CALENDRIER DES PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

	9 juillet
12 février	13 août
12 mars	10 septembre
9 avril	8 octobre
14 mai	12 novembre
11 juin	10 décembre

BUDGET 2019

SOMMAIRE DES REVENUS	Montant $
Taxes	1 431 835
Compensations tenant lieu de taxes	2 500
Transferts	339 487
Services rendus - Sécurité incendie	15 000
Imposition de droits, amendes et pénalités	19 000
Autres revenus	1 000
Fonds réservés	16 500
Total des revenus	**1 825 322**

SOMMAIRE DES CHARGES	
Administration générale	321 492
Sécurité publique	
Police	141 135
Sécurité incendie	158 454
Autres	18 600
Transport - réseau routier	
Voirie municipale	208 143
Enlèvement de la neige	265 000
Autres	11 200
Hygiène du milieu	
Égouts	54 910
Matières résiduelles	102 435
Cours d'eau	49 909
Santé et bien-être - Logement social	1 260
Aménagement, urbanisme et développement	101 922
Loisirs et culture	81 678
Frais de financement	29 069
Remboursement de capital	223 000
Total des charges	**1 768 207**
Investissements nets	57 115
Total des dépenses	**1 825 322**
Excédent de l'exercice	**0 $**

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

	2019	2020	2021
Programme triennal d'immobilisations	$	$	$
Infrastructures, chemins et rues	97 000	240 000	--
Bâtiments	12 000	50 000	--
Terrain	4 000	--	--
Équipements	42 715	18 000	35 000
Équipements de bureau	26 700	1 300	--
Total des immobilisations	182 415	309 300	35 000
Subventions	--	30 000	
Fonds réservés	125 300	200 000	35 000
Investissements nets	57 115	79 300	--

RÈGLEMENT NUMÉRO 327-18

Règlement pour fixer les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2019

• Taxes foncières générales	➢ 0,615 $
• Taxes sur les terrains vagues desservis	➢ 0,9225 $
• Taxes spéciales - dette égout	
Secteur du village de Dalhousie	➢ 258,54 $ l'unité
Secteur du village de Saint-Télesphore	➢ 347,26 $ l'unité
• Déchets domestiques	➢ 100,21 $ par unité de logement
• Collecte sélective	➢ 52,97 $ par unité de logement
• Collecte des matières organiques	➢ 72,80 $ par unité de logement
• Traitement des eaux usées	
Secteur du Village de Dalhousie	➢ 199,76 $ l'unité
Secteur du village de Saint-Télesphore	➢ 221,71 $ l'unité
• Licences pour les chiens	➢ 20 $ par animal maximum 3 chiens
• Chenil	➢ 250 $

Répartition des revenus

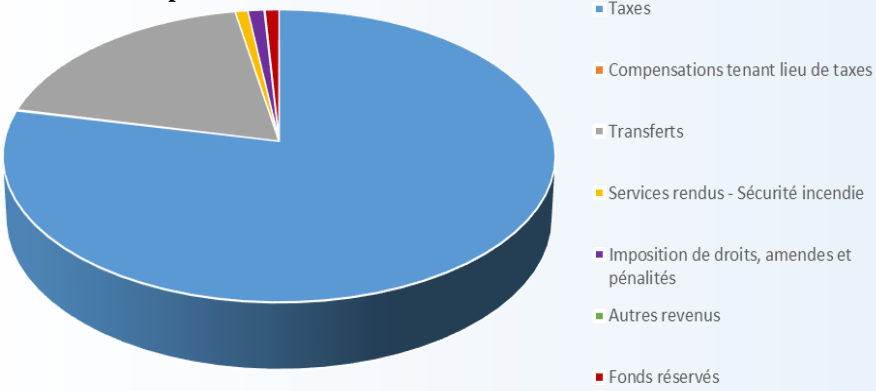

Répartition des charges

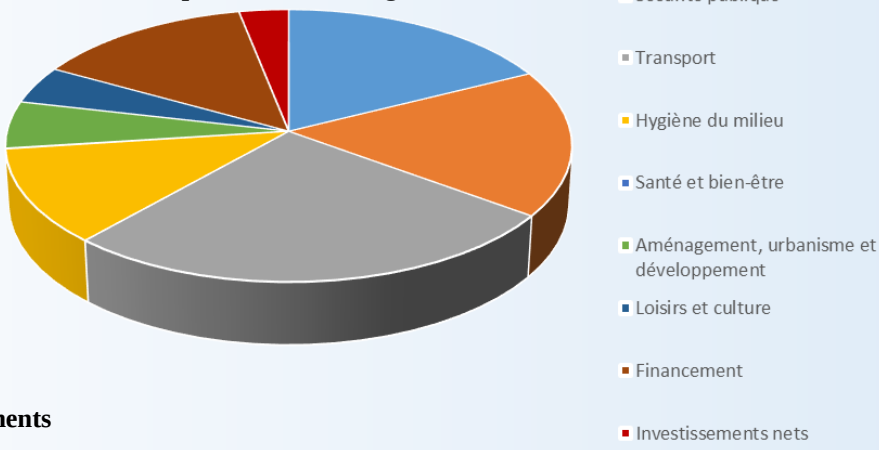

Répartition des investissements

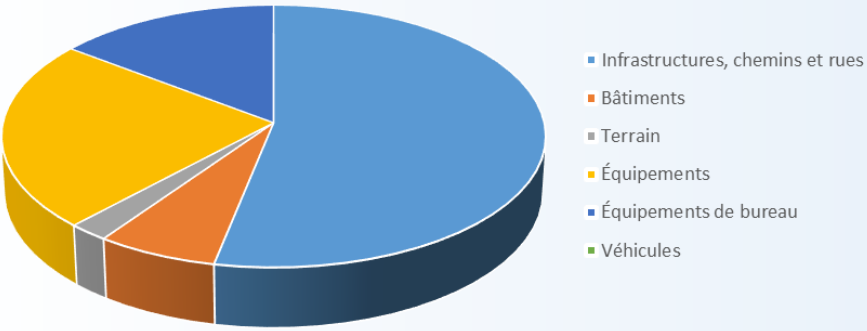

LE CHAUFFAGE AU BOIS

Utilisation de votre appareil de chauffage

- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.
- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- Faites brûler peu de bûches à la fois.
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée.
- Faites ramoner la cheminée par un professionnel chaque année. Si vous utilisez beaucoup votre appareil, il est recommandé de faire ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées.

Une zone dégagée est primordiale

- Dégagez la zone autour du foyer ou du poêle de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Assurez-vous que l'air circule librement.
- N'entreposez pas de matériaux inflammables à proximité, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage.

Les cendres chaudes

- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface incombustible et à plus d'un mètre de tout bâtiment pour une période d'au moins 3 à 7 jours.

Soyez à l'affût

- Si le mur derrière le poêle à bois devient chaud, faites inspecter la cheminée par un professionnel.
- En cas de feu de cheminée :
  - Fermez la clé;
  - Sortez immédiatement;
  - Contactez le 9-1-1.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au bois.
- Installez un avertisseur de fumée :
  - par étage, y compris au sous-sol,
  - dans le corridor, près des chambres,
  - dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- Ayez un extincteur portatif et sachez vous en servir.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte pour le déneigement.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment les entraves de la route, les voies de circulation endommagées, le déneigement et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

DÉNEIGEMENT

Par les citoyens

Extrait du RMH 450 – Règlement sur les nuisances
Article 14 *"Neige"*

« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies publiques … de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé. »

Par conséquent, il est interdit de souffler sa neige dans la rue ou sur le trottoir ou de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.

Par la municipalité

L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales

Pour toute plainte ou demande d'intervention, communiquez directement avec l'hôtel de ville au 450-269-2999 ou par courriel au st-telesphore@xittel.ca. Vous êtes invités à joindre une photo à votre courriel. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat.

Déneigement des routes

Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par l'entrepreneur de la Municipalité.
Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

STATIONNEMENT L'HIVER

Le règlement sur le stationnement stipule que *« Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité*. »

Pour permettre un **déneigement efficace**, placez les bacs de manière à ce qu'ils n'encombrent pas le bord de la rue, les trottoirs et la chaussée.

Vous devez placer vos bacs sur votre propriété privée et non sur la voie publique, ni sur le trottoir et ce, à un maximum d'un mètre de la bordure de la rue.

CALENDRIER À CONSERVER

CALENDRIER 2019
COLLECTES DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Mois	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
Janvier	⊗	8	⊗	22	⊗
Février	5	⊗	19	⊗	
Mars	5	⊗	19	⊗	
Avril	2	⊗	16	⊗	30
Mai	⊗	14	⊗	28	
Juin	⊗	11	⊗	25	
Juillet	⊗	9	⊗	23	⊗
Août	6	⊗	20	⊗	
Septembre	3	⊗	17	⊗	
Octobre	1	⊗	15	⊗	29
Novembre	⊗	12	⊗	26	
Décembre	⊗	10	⊗	24	⊗

⊗ Semaine sans collecte

Collecte des encombrants/ objets volumineux incluant la collecte régulière.

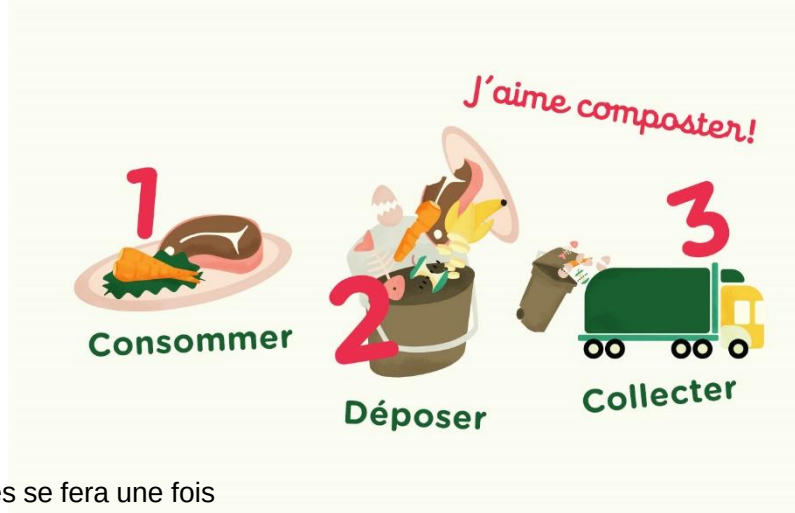

RAPPEL
HORAIRES DES COLLECTES 2019

Matières recyclables Tous les lundis.

Matières organiques Tous les lundis.

Collecte des déchets domestiques
En 2019, la collecte des déchets domestiques se fera une fois toutes les deux semaines durant toute l'année.
Depuis janvier 2019, la collecte est dorénavant le mardi.

Collecte des encombrants et / ou objets volumineux
En 2019, la collecte des objets volumineux sera effectuée une fois par mois, en même temps que les premières collectes du mois des déchets domestiques.

ACTIVITÉ DE ST-VALENTIN- PEINTURE SUR BOIS

Le dimanche 10 février prochain, de 13h30 à 15h30, Annie Blanchard, ébéniste et fondatrice de l'atelier Boutique Chaise et cie, sera présente pour animer une activité de peinture sur bois pour enfants au centre communautaire de St-Télesphore.

Chaque enfant décorera un coeur de bois, avec différentes peintures non toxiques. Il ou elle pourra ensuite inscrire l'émotion que son ou sa valentine lui inspire.

Pour compléter, Annie ajoutera des anneaux et une corde afin que l'oeuvre puisse être fixée au mur.
Cet atelier est conçu spécialement pour les enfants de 4 à 12 ans, accompagnés d'un adulte.

Le coût pour cette activité est de **10$ par enfant,** payable en argent comptant seulement, le jour de l'activité. (L'OTJ défraie une partie des coûts de l'atelier)

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire en ligne, disponible à l'adresse suivante: https://goo.gl/forms/3k2dagbKY8zy2e1F2 ou via la page Facebook de l'OTJ: Facebook.com/OTJSaintTelesphore

Faites vite, les places sont limitées!

CAMP DE LA RELÂCHE 2019

QUAND
Du 4 au 8 mars 2019
Pour les 5-12 ans

OÙ
Saint-Télesphore
École Immaculée-Conception
1485, Route 340 Ouest
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0

COÛT
115$/5 jours
75$/3 jours
Rabais à partir du 2e enfant

Un thème différent chaque jour!

Lundi : Journée mythologie
Mardi : Journée « DIY »
Mercredi : Sortie *(Montant additionnel de 20$)*
Jeudi : Journée tropiques
Vendredi : Journée Pyjama

7h30-17h30 (service de garde inclus)

Inscription et information :
Téléphone : 450-217-2177, poste 1
En ligne : www.mfvs.ca
Soirée d'inscription : Salle communautaire le 20 février 2019, de 17h à 20h (argent comptant seulement)
Priorité aux résidents de Saint-Télesphore.

Date limite inscription :
22 février 2019

ATELIER JEUX DE SOCIÉTÉ

Pour la journée pédagogique du 8 février, les élèves ont l'opportunité de participer à un après-midi de jeux de société organisé par l'OTJ, à la salle communautaire.

C'est un rendez-vous de 13h00 à 15h30

COURS DE CROCHET

SUPER FACILE !!!

Pour qui : Débutants de tous âges
Quand : 30 janvier 2019, 13 et 27 février 2019
Heure : de 19h00 à 20h30
Coût : 5$ pour 3 cours (payable sur place)
Où : au Centre communautaire de Saint-Télesphore
Matériel requis :

- 1 crochet # 8
- 200 mètres de laine pour crochet # 8
- 1 aiguille à laine

Pour inscription ou information, veuillez communiquer avec la municipalité au 450-269-2999 poste 3162. On vous attend!

SOUPER DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Samedi, le 16 février prochain à la salle communautaire de Saint-Télesphore aura lieu le souper du Club de l'Âge d'Or.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue
Coût 16$

L'AGE D'OR

ATELIER CUISINE

SANS CUISSON

Réservez votre journée du 10 mars prochain pour un atelier de cuisine **SANS CUISSON.** Détails à venir dans le prochain Montjoie.

COURS DE ZUMBA PARENTS-EFANTS

La session d'hiver du Zumba est de retour!

Quand : du jeudi 24 janvier 2019
au jeudi 28 mars
(relâche 31 janvier et 7 mars)
Heure : de 18h00 à 18h45
Où : au Centre communautaire
Coût : 30$ / session et 4$ / à la carte

Inscriptions :

- Par téléphone à Nathalie Rozon au 514-943-9914
- Par courriel au lubmultisportsvdp@gmail.com
- Sur place le premier soir en payant en argent comptant ou par chèque à l'ordre du Club multisports Val-des-Prés.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !

Prochaine rencontre le **13 février 2019** à midi.

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE-LONGUEUIL (SHGNL) Fondée le 22 avril 2004

Vous êtes invités à une conférence de la SHGNL jeudi 31 janvier 2019, à 19h00, à la salle communautaire de Saint-Télesphore, 1425, route 340.
M. Jean-Luc Brazeau (historien télesphorois) présentera le résultat de son étude intitulée : « Saint-Télesphore-de-Montjoie, un aperçu historique. »

BIBLIOTHÈQUE - PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

La Municipalité est fière d'annoncer son partenariat avec la Municipalité de Saint-Zotique pour l'utilisation de sa bibliothèque. L'accès à la bibliothèque de Saint-Zotique est gratuit pour les résidents de Saint-Télesphore. Les deux municipalités travaillent main dans la main pour continuer dans cette voie pour les prochaines années.

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque http://www.st-zotique.com/bibliotheque/ ou sur sa page Facebook.

PATIN LIBRE ET HOCKEY LIBRE - ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Suite à une entente avec la Municipalité de Saint-Polycarpe, les résidents de Saint-Télesphore ont un **accès gratuit au patin libre et au hockey libre** au Centre sportif Soulanges pour la saison 2018-2019. Pour connaître l'horaire, consulter la page Facebook du Centre sportif Soulanges.

HORAIRE DE LA PATINOIRE DE SAINT-TÉLESPHORE

Si la température le permet, la patinoire extérieure sera disponible du 15 JANVIER 2019 au 15 mars 2019.

SAMEDI ET DIMANCHE	10h00 À 14h00	PATIN
	14h00 À 18h00	HOCKEY
	18h00 À 20h00	PATIN
	20h00 À 22h00	HOCKEY
LUNDI AU VENDREDI	10h00 À 19h30	PATIN
	19h30 À 22h00	HOCKEY

CALENDRIER MUNICIPAL

JANVIER /FÉVRIER 2019

Séance du conseil
12 février 2019 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux et encombrants	Bocce Croquet Repas partagés	Cours de crochet Peinture sur bois	Conférence SHGNL Zumba Bibliothèque Jeux société	Souper de l'Âge d'or Inscriptions camp de la relâche

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
20 JANVIER	21	22	23	24	25	26 Dons de livres à la bibliothèque
27	28	29	30	31	1ER FÉVRIER	2
3	4	5	6	7	8	9
10 Peinture sur bois pour enfants	11	12	13	14	15	16 Souper
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	1ER MARS	2